



OFFICE DE TOURISME  
Quai Cyrano Bergerac  
1 rue des Récollets  
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11  
Portable : 06 07 69 38 61

**Extrait du registre des délibérations de  
QUAI CYRANO  
OFFICE DE TOURISME  
BERGERAC**

Nombre de membres  
En exercice : 11  
Nombre de suppléants : 11  
Titulaires : 5  
Suppléants : 6

Pouvoirs : 1  
Votants : 8 (sauf BP)

Séance du 25/03/25 à 17 h

Date de convocation :  
18/03/2025

**TITULAIRES PRESENTS** : M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Roland Fray, Mme Laurence Rouan, Mme Michèle Dorange

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M Cédric Lougrat, M Jean-Jacques Chapellet, M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Michel Fernandez, M Yann Vergnaud

**EXCUSE** : M Frédéric Delmares, M Lionel Lacombe, M Julien Bourgeois, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier, M Joris Baudouin, Mme Sylvie Chevalier

**ABSENTS** : M Fabien Ruet, M Jean-Luc Bousquet, M Christophe Gravier

**Secrétaire de séance** : Mme Michèle DORANGE

**n°2025\_02\_01**

**OBJET:**

Avis du Comité de Direction  
sur

**Objet de la délibération  
N°01  
Affectation provisoire des  
résultats 2024 de l'EPIC**

Vu les articles L. 2221-5 et L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les dispositions de l'instruction comptable M 4 (services publics locaux à caractère industriel et commercial),

Vu l'article R.133-15 du Code du tourisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu les statuts de cet EPIC,

Les résultats de l'EPIC sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement e la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- Le solde disponible pouvant être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation.

Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de l'EPIC fait apparaître un résultat de clôture :

- En fonctionnement de +169 218.90 €,
- La section d'investissement présente elle un résultat déficitaire de -63 722.93 €

	Budget
Résultat de l'exercice 2024	169 218.90 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>169 218.90 €</b>

Résultat d'investissement 2024	-63 722.93 €
Résultat d'investissement reporté	0.00 €
Solde des restes à réaliser 2024	0.00 €
<b>Besoin de financement de la section</b>	<b>-63 722.93 €</b>

<b>Résultat antérieur reporté 2025</b>	<b>105495.97 €</b>
--	--------------------

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2024, de 169 218.90 € :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2025 pour 63 722.93 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 105 495.97 €.
- et de reprendre le déficit d'investissement reporté de -63 722.93 € au compte 001 (dépenses).

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne le 1<sup>er</sup> avril 2025



La directrice de l'EPIC  
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme. Bergerac,  
le 31 mars 2025



Le Président,  
M. Pascal PREVOT